Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL
Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

Association " INTER AIDE "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Association « INTER AIDE »

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERAIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*

- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 12 avril 2019

Le Commissaire aux comptes
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés

Rémy AINE

BILAN

au 31 DÉCEMBRE 2018

en Euros

ACTIF		2018	2017
I - ACTIF IMMOBILISE			
IMMO. INCORPORELLES		0,00	0,00
- Logiciels	2 643,95		
Amortissements	-2 643,95		
IMMO. CORPORELLES		1 201,88	2 121,56
- Matériel de Bureau	30 737,81		
Amortissements	-29 535,93		
IMMO. FINANCIERES		8 153,04	8 045,44
- Dépôt loyer	8 153,04		
TOTAL I		9 354,92	10 167,00
II - ACTIF CIRCULANT			
CREANCES sur les PROGRAMMES		599 445,86	1 304 390,19
AUTRES CRÉANCES		56 336,50	24 500,63
- Avances au personnel	403,36		
- ESSOR	329,17		
- Association Père Ceyrac	2 529,09		
- Association Eau et Vie	20 000,00		
- Débiteurs divers	33 074,88		
DISPONIBILITÉS		2 590 435,35	2 794 529,22
- Valeurs mobilières de placement	15 870,19		
- Compte sur livret S.G & livret A	1 627 394,95		
- Compte sur livret C.Agricole	505 099,07		
- Ste Générale	441 616,50		
- Caisse Euros	173,43		
- Caisses devises	281,21		
TOTAL II		3 246 217,71	4 123 420,04
COMPTES DE RÉGULARISATION		12 897,81	16 925,44
- Charges constatées d'avance	12 897,81		
TOTAL GÉNÉRAL		3 268 470,44	4 150 512,48

PASSIF		2018	2017
I - FONDS ASSOCIATIFS			
RÉSERVES		939 003,17	931 061,38
- Réserves	453 767,12		
- Fonds pr lanct nouvx programmes	485 236,05		
EXCEDENT de GESTION		4 076,89	7 941,79
Sous-Total		943 080,06	939 003,17
TOTAL I		943 080,06	939 003,17
PROVISION POUR RISQUE			5 579,00
TOTAL II		0,00	5 579,00
III - DETTES			
FONDS DEDIES aux PROGRAMMES		1 964 867,76	2 874 052,63
DETTES FISCALES & SOCIALES		241 433,54	256 270,12
- Salaires dus au personnel			
- Charges à payer au personnel	37 924,42		
- Provision congés payés	49 088,74		
- Organismes sociaux	134 716,08		
- État	19 704,30		
AUTRES DETTES		119 089,08	75 607,56
- ATIA	72 255,89		
- Créditeurs divers	31 748,10		
- Charges à payer	15 085,09		
TOTAL III		2 325 390,38	3 205 930,31
COMPTES DE RÉGULARISATION		0,00	
TOTAL GÉNÉRAL		3 268 470,44	4 150 512,48

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

Association INTER AIDE

COMPTE DE "RESULTAT"
au 31 Décembre 2018

en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2018	2017
RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		6 245 626,14	7 404 443,73
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		435 137,54	390 803,07
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		599 445,86	1 304 390,19
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 304 390,19	-1 467 503,10
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-1 964 867,76	-2 874 052,63
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		2 874 052,63	1 493 893,17
Total Ressources affectées aux programmes (A)			**6 885 004,22**	**6 251 974,43**
CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		5 045 377,90	4 426 125,17
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		8 489,05	8 440,12
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		383 375,83	358 257,79
Indemnités et charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		226 956,05	252 498,61
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		145 334,13	124 556,73
Total Charges directement imputées aux programmes		**84,38%**	**5 809 532,96**	**5 169 878,42**
Achats	(6)		13 549,40	11 999,21
Services extérieurs	(6)		45 600,99	44 769,85
Autres services extérieurs	(6)		23 783,97	29 452,77
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		45 576,05	48 766,64
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		621 900,34	614 850,91
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		324 128,76	325 756,69
Dotation aux amortissements & provisions	(6)		919,68	6 498,68
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		**15,62%**	**1 075 459,19**	**1 082 094,75**
Charges financières affectées aux programmes	(6)	**0,00%**	12,07	1,26
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	**100%**	**6 885 004,22**	**6 251 974,43**
SOLDE ACTIVITE PROGRAMMES			**0,00**	**0,00**
Cotisations des membres			225,00	180,00
Produits financiers			8 433,09	9 095,29
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				215,50
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			**8 658,09**	**9 490,79**
Impôt sur produits financiers			907,00	1 549,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			**907,00**	**1 549,00**
Charge nette sur cession des valeurs mobilières de placement			0,64	
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement			3 673,56	
EXCÉDENT NET DE GESTION			**4 076,89**	**7 941,79**

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.58

(a) Renvois figurant sur le tableau "2.1.3 - Répartition ressources et charges programmes 2018" dans l'annexe des comptes.
(A) Hors financements, ressources et charges locales.
(B) En tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (886 324 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 12,50 %.
(C) Cette somme englobe 128 462 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes sont arrêtés conformément aux principes édictés :

- par le règlement du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
-
- et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016

1.1 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Depuis 1999, la présentation du compte de "résultat" a été modifiée pour faire apparaître dans ce compte les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes qui étaient habituellement présentés en annexe.
Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.12.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes** [1]» comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

1.5 - Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège ajusté pour représenter 3 mois de loyer.

1.6 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.
Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par secteur (Caraïbes, Moza-Wi, Afri-Mad, Asie-Tana et plate-forme au service des secteurs) et pays. Nous avons :

400E2	Haïti
400F1	Mozambique
400F5	Malawi
400G3	Sierra Léone
400G4	Madagascar Rural
400G6	Ethiopie

[1] Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

400H4	Madagascar Urbain
400I1	Capitalisation agro
400I2	Capitalisation hydro
400ZX	Plate-forme

Ces comptes sont également divisés par type de dépense :

40X/20	Envois de fonds sur le terrain
40X/29	Envois VLS
40X/30	Autres transferts
40X/40	Salaires et charges responsables de programmes
40X/50	Voyages et assurances animateurs
40X/70	Missions courtes de suivi
40X/80	Frais de lancement et suivi
40X/90	Salaires et charges Europe
40X/91-93	Charges générales Europe
40X/92	Salaires direction
40X/95	Appui technique
40X/96	Frais de recrutement, mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf détail par pays §.2.1.3).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.7 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

1.8 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

1.9 - Fonds dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur subventions reçues » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

1.10 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congés payés, frais).

1.11 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.12 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figurent au point 3.4.

1.13 - Subventions

Par dérogation aux principes comptables, les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds, en raison des incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 3.2 de l'annexe : «engagements hors bilan».

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 – Notes relatives au bilan

2.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	30 738			30 738
Financières	8 045	108		8 153
Total	**41 427**	**108**		**41 535**

Amortissements	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	28 616	920		29 536
Financières				
Total	**31 260**	**920**		**32 180**

Total net	**10 167**	**812**		**9 355**

2.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

2.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

2.1.3 - REPARTITION RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2018

	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 28 & 68	SALAIRES RESP PROG 64	AVANTAGES RESP PROG 68	MISSIONS SUIVIS 60 - 63	SALAIRES C. de S. 60	SALAIRES (HORS) 62 - 65	CHARGES Autres 66-67-69 - 91-93	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2018	SOLDE 2017	SOLDE 2018		
												TOTAL	Ordonnés sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes
Madagascar Urbain	45 152,29								0,00	51 152,29	-101 999,96	-647,67	-647,67	
Madagascar Rural	1 357 430,79	907 551,23	117 806,77	20 739,13	20 214,99	80 521,13	106 106,99	16 058,95	1 248 748,89	56 781,90	370 799,67	-52 351,56	674 217,98	117 169,34
Ethiopie	1 476 194,85	1 104 188,67	82 453,95	14 579,06	19 091,17	75 749,17	135 139,85	23 681,25	1 838 304,30	221 230,45	214 523,03	-402 999,80	169 176,73	68 906,93
Sierra Léone	806 718,92	529 980,87	73 611,56	5 932,22	18 635,93	55 553,85	61 120,85	4 067,71	748 903,76	116 458,67	139 138,54	-12 358,27	68 916,67	25 918,55
Malawi	1 596 214,82	899 155,16	141 134,74	31 554,61	24 256,14	91 199,19	150 896,32	17 087,58	1 358 902,27	152 131,33	337 205,53	175 314,23	131 427,14	306 500,77
Mozambique	782 578,31	484 725,04	78 855,35	20 552,93	13 842,34	37 830,47	73 280,52	8 024,13	698 060,31	94 581,99	190 564,70	194 148,99	0,00	204 148,99
Prospection	13 863,76	0,00	3 713,36	1 589,17	4 716,86	1 148,57			12 963,76	0,00				
Haiti	806 404,61	482 179,28	217 298,31	21 202,27	14 242,75	20 621,65	110 096,73	11 229,31	929 309,56	57 870,49	-95 893,24	-73 217,55	95 208,10	8 471,44
Subv' Archives aux Programmes	52 561,95									52 561,95	1 291 248,22	1 218 957,31	0,00	1 218 957,31
Programmes Hors Aide	6 681 763,68	4 619 583,36	764 155,96	117 652,85	115 181,89	885 884,97	805 223,18	83 868,11	6 686 934,22	-234 240,54	1 503 662,44	1 365 421,90	-599 445,88	1 964 867,76
Programmes gérés par A.D.A	199 200,00	199 200,00							199 200,00					
TOTAUX	6 680 763,68	4 812 583,36	764 155,96	117 652,85	115 181,89	885 884,97	805 223,18	83 868,11	6 885 934,22	-234 240,54	1 503 662,44	1 365 421,90	-599 445,88	1 964 867,76
Résultat de l'Exercice (a) Report à nouveau	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)			(12) 1 2 3	(13) 2 3 1

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

2.1.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se sont dépréciées de € 3 673.56 au 31 décembre 2018 contre une dépréciation de € 0.48 au 31 décembre 2017.

2.1.5 - Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à :

Nature des charges	2018	2017
Abonnements	33.42	32.08
Maintenance	2 106.26	813.78
Billets d'avion	1 791.16	1 672.04
Contribution couverture sociale SCD	4 928.83	8 777.14
Assurance rapatriement	31.29	1 265.40
Autres	4 006.85	4 365
Total	**12 897.81**	**16 925.44**

2.1.6 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/17	Augmentations	Diminutions	31/12/17
Autres réserves	453 767.12			453 767.12
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	477 294.26	7 941.79		485 236.05
Excédent de l'exercice	7 941.79	4 076.89	7 941.79	4 076.89
Total Fonds associatifs	**939 003.17**	**12 018.68**	**7 941.79**	**943 080.06**

L'Assemblée Générale du 14 avril 2018 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2017, soit 7 941.79 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

2.1.6 - Provisions

Provisions	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions règlementées				
Provisions pour Risques	5 579		5 579	0
Autres provisions				

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

2.1.8 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/18 se décomposent comme suit :

	2018	2017
Congés payés	71 404.48	76 533.38
Honoraires	12 030.00	11 664.00
Autres	3 055.09	1 161.82
Total	**86 489.57**	**89 359.20**

2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 6 245 626.14 € et 435 137.54 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.3. Ils se répartissent ainsi [2]:

- Dons privés :	2 939 243.04 euros soit	44.00 %
- Union Européenne :	713 171.64 euros soit	10.67 %
- Agence Française de Développement	2 084 906.00 euros soit	31.21 %
- Autres financeurs publics	943 443.00 euros soit	14.12 %

2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 599 445.86 € et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.
Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.
Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.
Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 1 964 867.76 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds		4 267 981.59
Achats et services faits en France pour le terrain		544 601.77
	Sous-Total	4 812 583.36
Voyages et assurances responsables de programmes		117 652.65
Missions de suivi		115 141.89
	TOTAL	5 045 377.90

Le détail de ces montants par pays figure dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.3.

[2] En tenant compte des 886 324 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 49.88 % de dons privés, 9.42 % de financements de l'Union Européenne, 27.55 % de l'Agence Française de Développement et 13.15 % d'autres financeurs publics.

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.04 Fax : 03.20.13.09.50

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2018	TOTAL 2017
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Subventions publiques	3 741 520,64		3 741 520,64	4 808 893,26
Cotisations		225,00	225,00	180,00
Autres produits	1 799 161,17		1 799 161,17	2 432 437,56
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieu	2 874 052,63		2 874 052,63	1 493 893,17
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-1 964 867,76		-1 964 867,76	-2 874 052,63
Total I	**6 449 866,68**	**225,00**	**6 450 091,68**	**5 861 351,36**
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	13 549,40		13 549,40	11 999,21
Autres charges externes	5 114 762,86		5 114 762,86	4 500 347,79
Impôts, taxes et versements assimilés	54 065,10		54 065,10	57 206,76
Salaires et traitements	1 232 232,22		1 232 232,22	1 225 607,31
Charges sociales	469 462,89		469 462,89	450 313,42
Dotations aux amortissements et provisions	919,68		919,68	6 498,68
Total II	**6 884 992,15**	**0,00**	**6 884 992,15**	**6 251 973,17**
Résultat d'Exploitation (I - II)	**-435 125,47**	**225,00**	**-434 900,47**	**-390 621,81**
PRODUITS FINANCIERS				
Produit net sur cessions de valeur mobilières de placement			0,00	4 420,43
Autres produits financiers	435 137,54	8 433,09	443 570,63	395 477,93
Reprise sur provisions		0,00	0,00	215,50
Total III	**435 137,54**	**8 433,09**	**443 570,63**	**400 113,86**
CHARGES FINANCIERES				
Autres charges financières	12,07	0,64	12,71	1,26
Dotation aux provisions pour dépréciation des VMP		3 673,56	3 673,56	0,00
Total IV	**12,07**	**3 674,20**	**3 686,27**	**1,26**
Résultat financier (III - IV)	**435 125,47**	**4 758,89**	**439 884,36**	**400 112,60**
Résultat exceptionnel V	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Impôt sur les sociétés		907,00	907,00	1 549,00
EXCEDENT (ou insuffisance)	**0,00**	**4 076,89**	**4 076,89**	**7 941,79**

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2018

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	38
Employés	0

L'association emploie également 15 volontaires (dont 14 sous statut VSI).

3.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.
Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

Engagements reçus

Par dérogation aux principes comptables prévus par l'ANC, la part des subventions notifiées mais non encore encaissées n'est pas comptabilisée. Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 à 4 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 4 853 017 euros. Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

3.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux[3]

Les dépenses sur recettes et financements locaux enregistrées au cours de l'exercice dans les comptabilités terrain des programmes concernés s'élèvent à 122 285 euros et se décomposent comme suit :

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti				
Madagascar Rural	13 620	6 734	13 620	6 734
Ethiopie	22 194		22 194	
Malawi		1 924		1 924
Mozambique	67 263	2 867	67 263	2 867
Sierra Léone		7 683		7 683
TOTAL	103 077	19 208	103 077	19 208
	122 285		122 285	

[3] Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (106 921 €).

AINE & DELDIQUE Associés
Audit & Commissariat
59, Boulevard Vauban
59000 LILLE
Tél. : 03.20.13.09.94 - Fax : 03.20.13.09.50

3.4 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- économie sur billets d'avion achetés en France	€	25 394
- dons en nature par des organismes locaux et contribution des bénéficiaires	€	631 724

3.5 – Rémunération des trois plus hauts dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.
Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

3.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.7 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.